

## Le financement de la mobilité études

### 1. Erasmus+ ou Fonds de mobilité UL (montants mensuels 2019/20 en euro)

	Erasmus+ (toutes formations)	Fonds de mobilité UL (Bachelors)	Pays / Villes
Groupe 1	470	400	Danemark, Irlande, Islande, Finlande, Suède, Royaume-Uni*, Liechtenstein, Norvège
Groupe 2	420	300	Autriche, Belgique, Allemagne, France, Italie, Grèce, Espagne, Chypre, Pays-Bas, Malte, Portugal
Groupe 3	370	200	Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République de la Macédoine du Nord, Turquie, Serbie
Hors UE (excepté Global Exchange Programme)	0	400	
Global Exchange Programme	0	1000	
Mobilité de proximité	0	0	Nancy, Metz, Longwy, Trèves, Sarrebruck, Birkenfeld, Arlon, Libramont

**Solution intérimaire de la Suisse:** en attendant de rejoindre le programme Erasmus+, la Suisse est un partenaire interinstitutionnel avec lequel les échanges sont possibles (Swiss-European Mobility Programme). De ce fait, une mobilité effectuée dans une institution partenaire suisse sera financée par cette dernière.

**Royaume-Uni\* :** En cas de Brexit avec sortie du programme Erasmus+, le paiement de la bourse sera garanti par l'Université du Luxembourg avec des montants équivalents à ceux prévus initialement par le programme Erasmus+. L'Université du Luxembourg ne pourra cependant pas garantir l'exemption des frais d'inscription à l'université d'accueil et, le cas échéant, ces frais seront à la charge de l'étudiant.

## **2. Règles d'attribution d'une bourse Erasmus + dans le cadre d'une mobilité Erasmus+**

- La subvention Erasmus est accordée pour un semestre maximum;
- Le séjour effectif de l'étudiant en mobilité doit être **de minimum 90 jours**, sous peine de remboursement intégral de la subvention;
- La bourse Erasmus+ n'est pas cumulable avec une bourse Fonds de mobilité pour une même mobilité ;
- Clause de résidence : tout étudiant effectuant sa mobilité dans son pays d'origine ne reçoit pas de bourse Erasmus s'il ne réside pas temporairement dans un autre pays au moment de la demande ;
- En cas de refus ou d'annulation par l'étudiant d'une place Erasmus attribuée, celui-ci ne sera plus éligible à un financement Erasmus ou Fonds de mobilité pour l'année académique concernée.

**Paiement** : Le paiement de la bourse est soumis aux conditions stipulées dans le contrat de mobilité que l'étudiant signe avant son départ. La bourse Erasmus+ est versée en deux fois : 75% au début du séjour et le montant restant, recalculé sur base des dates réelles de séjour, à l'issue du séjour sous conditions de remise des documents exigés. L'étudiant doit s'assurer que ses coordonnées bancaires sont à jour sur le guichet étudiant au moment du paiement.

## **3. Règles d'attribution d'une bourse Fonds de mobilité UL dans le cadre d'une mobilité Global Exchange Programme ou Free mover**

- Le Fonds de mobilité s'adresse aux étudiants de **Bachelor** qui ne bénéficient pas du statut Erasmus;
- Le séjour effectif de l'étudiant en mobilité doit être **de minimum 90 jours**, sous peine de remboursement intégral de la subvention;
- Il est possible de recevoir plusieurs bourses Fonds de mobilité, si celles-ci sont organisées sur différentes périodes et dans différentes institutions ;
- La bourse de Fonds de mobilité est attribuée pour un semestre par type de mobilité. Dans le cas où la durée totale consécutive du séjour à l'étranger est supérieure, la bourse de Fonds de mobilité ne couvrira que la première période de la mobilité ;
- La bourse Fonds de mobilité n'est pas cumulable avec une subvention Erasmus pour une même mobilité;
- En cas d'annulation d'une mobilité Erasmus+ ou Global Exchange Programme par l'étudiant, celui-ci ne sera pas éligible à une bourse Fonds de mobilité pour l'année académique concernée.

**Paiement** : Le paiement de la bourse est soumis aux conditions stipulées dans le contrat de mobilité que l'étudiant signe avant son départ. Dans le cadre d'une mobilité Global Exchange Programme, la bourse Fonds de mobilité est payée en début de séjour, après réception du certificat d'arrivée. Dans le cadre d'une mobilité Free mover, la bourse Fonds de mobilité est payée au retour de l'étudiant , après réception des documents exigés. L'étudiant doit s'assurer que ses coordonnées bancaires sont à jour sur le guichet étudiant au moment du paiement.

**A savoir** : Ces financements sont gérés par l'Université du Luxembourg et ils sont à dissocier des aides financières de l'Etat. Si vous souhaitez avoir des informations concernant ces aides, merci de bien vouloir vous adresser au CEDIES, [www.cedies.lu](http://www.cedies.lu)